



**PRÉFET  
DE LA MANCHE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Sous-Préfecture d'Avranches  
Bureau du développement territorial

Reçu le  
19 JUL. 2023

**Arrêté portant nomination des membres de la commission de contrôle  
chargée de la régularité des listes électorales  
dans la commune de ANCTOVILLE SUR BOSCOQ  
(communes de moins de 1 000 habitants et assimilées)**

**Le Préfet de la Manche**  
Chevalier de la Légion d'honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

**VU** le code électoral, notamment ses articles L. 18, L. 19 et R. 7,

**VU** l'arrêté préfectoral du 26 mai 2023 donnant délégation de signature à Monsieur Pierre CHAULEUR, sous-préfet d'Avranches,

**VU** l'instruction INTA1830120J du 21 novembre 2018 relative à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires,

**VU** les propositions du maire de ANCTOVILLE SUR BOSCOQ,

**VU** l'ordonnance du tribunal judiciaire de Coutances désignant le délégué du tribunal,

**CONSIDÉRANT** qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal,

**ARRETE**

**Article 1er** - La commission de contrôle, instituée dans la commune de ANCTOVILLE SUR BOSCOQ, est composée comme suit :

Conseiller municipal :

**Titulaire :** Mme Brigitte GEORGES

**Suppléant :** Mme Dominique DEROUET

Délégué de l'administration :

**Titulaire :** M. Thierry PRUVEL

**Suppléant :** Mme Géraldine BEDOUIN

Délégué du tribunal :

**Titulaire :** Mme Chantal GEOFFROY

**Suppléant :** Mme Sylvie TESNIERE

**Article 2** - Les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales sont désignés pour trois ans.

**Article 3** - L'arrêté en date du 11/01/21 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de ANCTOVILLE SUR BOSQ est abrogé.

**Article 4** - Le sous-préfet d'Avranches et le maire de la commune de ANCTOVILLE SUR BOSQ sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Manche.

Avranches, le 11 juillet 2023

Pour le Préfet,  
Le sous-préfet d'Avranches,

Pierre CHAULEUR